

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

18. Projet d'aménagement du cimetière communal.

La commune de Boisseuil souhaite réaliser des travaux d'embellissement et d'amélioration de l'aménagement du cimetière communal.

En effet, la commune est confrontée depuis plusieurs années à :

- des nouveaux enjeux : changement climatiques (hausse des températures, restriction d'eau), rendre le cimetière plus accueillant, proposer une offre funéraire adaptée aux attentes des administrés...,
- des difficultés : temps d'entretien par les services, méthode inadaptée suite à la loi Zéro Phyto, accessibilité pour les administrés...,
- des nouvelles attentes des administrés : proposer davantage de choix concernant les modes d'inhumation, baisse des budgets des administrés, inhumation en caveau familial en baisse, changement des mentalités (recueillement, entretien des sépultures, nouveau mode d'inhumation)...
- des obligations légales : législation concernant le statut des cendres, loi Zéro Phyto, Loi climat et résilience avec une gestion de l'eau maîtrisée et des sols perméables à privilégier...

Face à ces constats la municipalité souhaite offrir aux administrés un cimetière accueillant, adapté à l'évolution de la demande, respectant le cadre légal tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement en interne.

Suite à une étude réalisée en régie, le montant des travaux d'embellissement et d'amélioration de l'aménagement du cimetière communal qui seront réalisés sur 2 années s'élève à 221 830 € TTC.

Par ailleurs, pour ce projet la commune déposera une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) et auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet d'aménagement du cimetière communal de Boisseuil,
- d'autoriser le maire à signer les différents devis à intervenir,
- d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs cités dans la présente délibération,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

